Trib. de Com. de Paris 30 E58 30

GIF FUTURES
SA au capital de 14 200 000 F.
Siège Social 10, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS
RCS PARIS B 351 058 151 89B8200

Certifié conforme
le 13/01/1995
Michel QUILLERY
Président Directeur Général

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le cinq mai à seize heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au 32, rue de Trévise 75009 Paris sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le livre de présence :

- Monsieur Alain CLOSIER, Président Directeur Général,
- La Financière des Marchés à Terme, (FIMAT), Administrateur représenté par Monsieur Patrice BLANC,
- Monsieur Marc BREILLOUT, Administrateur,
- Monsieur Gérard BAREGES, Administrateur,
- Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Administrateur,
- Monsieur Gilles BERAT, Administrateur,

Le Cabinet CAUVIN, ANGLEYS, SAINT-PIERRE, Commissaire aux comptes est également présent.

Monsieur Alain CLOSIER, Président du Conseil d'Administration, constate que les administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre est lu et approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- **Démissions et remplacements d'administrateurs**

Le conseil prend acte de la démission du Président Directeur Général, et le remercie pour la clarté et la franchise avec lesquels il a conduit le conseil au cours de sa présidence.

Le conseil prend acte de la démission de :

Monsieur Alain CLOSIER, administrateur,
Monsieur Marc BREILLOUT, administrateur,
Monsieur Gilles BERAT, administrateur,
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, administrateur,
Monsieur Gérard BAREGES, administrateur,

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
06 FEV. 1995
7545

Le Président propose ensuite de procéder à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Michel QUILLERY, (8, sentier des Montrous 92140 CLAMART), en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain CLOSIER, et de FIMAT INTERNATIONAL BANQUE, (~~32~~ rue de

Trévise 75009 PARIS) représentée par son Président Directeur Général Monsieur Alain CLOSIER, en remplacement de Monsieur Gilles BERAT.

Messieurs Marc BREILLOUT, Jean-Claude MARTINEZ, Gérard BAREGES, administrateurs démissionnaires, ne sont pas remplacés.

Le conseil procède ensuite à la nomination du nouveau Président et l'ensemble des Administrateurs ont, la voix de Monsieur QUILLERY exceptée, nommé aux fonctions de Président Monsieur Michel QUILLERY pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et aux Conseils d'administrations.

Monsieur Michel QUILLERY accepte ces fonctions et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire ces fonctions et qu'il n'est pas en infraction avec la législation sur le cumul des mandats.

• Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1993

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1993 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice. Le Conseil examine ensuite l'emploi des résultats et propose d'affecter le bénéfice de 2 408 961,06 francs au compte Report à Nouveau.

• Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 24 mai 1994 à 10 heures au 32, rue de Trévise 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Démissions et remplacements d'administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

• Rapport - Résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1994

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

• Communication aux actionnaires

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Tau Nce Feu 31 658 3 31

• **Pouvoirs pour les formalités**

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de mettre en oeuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes les formalités corrélatives de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra, et notamment de signer seul le certificat de conformité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président,

Un Administrateur,

GIF FUTURES
SA au capital de 14 200 000 F.
Siège Social 10, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS
RCS PARIS B 351 058 151

Copie certifiée conforme

Michel QUILLERY
Président Directeur Général

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MAI 1994

L'an mil neuf cent quatre-vingt quatorze et le vingt quatre mai à 10 heures 30, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 32, rue de Trévise 75009 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Cabinet CAUVIN, ANGLEYS, SAINT-PIERRE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Michel QUILLERY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président appelle comme scrutateurs les deux actionnaires possédant le plus grand nombre de voix, présents et qui sont :

- La Financière des Marchés à Terme (FIMAT) représentée par Monsieur Patrice BLANC,
- Monsieur Marc BREILLOUT.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Jean-Claude MARTINEZ pour remplir les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, émargée en entrant par tous les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 142 000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers du dernier exercice,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

FACE ANNULEE

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Démissions et remplacements d'administrateurs
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion au Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÉRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission concernant l'exercice 1993.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve l'intégralité des opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de 2 408 961,06 F de l'exercice au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Messieurs Alain CLOSIER, Gérard BARÈGES, Jean-Claude MARTINEZ, Marc BREILLOUT, et de Mademoiselle Nathalie VANDYCKE de leurs postes d'administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.


FACE ANNULEE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination faite à titre provisoire lors de la réunion du 5 mai 1994.

- Monsieur Michel QUILLERY demeurant 8, Sentier des Montrous 92140 CLAMART en remplacement de Monsieur Alain CLOSIER,

- FIMAT BANQUE sise au 32, rue de Trévise 75009 PARIS, représentée par Monsieur Alain CLOSIER, en remplacement de Monsieur Gilles BERAT, Administrateur démissionnaire,

pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de mettre en oeuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes formalités corrélatives de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra, et notamment de signer seul la déclaration de conformité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir ce que de droit.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les scrutateurs,

FACE, ANNULEE